

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 septembre 2019

Le conseil municipal approuve le précédent compte-rendu.

Délibération sur la prise en charge par répartition dérogatoire du FPIC

La communauté d'agglomération prend en charge le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales pour le compte de la commune. Le montant est calculé en fonction de la population, du potentiel fiscal ou financier et du revenu par habitant.

Le montant (712 € pour Curtafond en 2019) doit être adopté par délibération du conseil de communauté statuant à l'unanimité. Sur les 95 votes, 1 vote contre a été émis. Il convient donc que chaque conseil municipal des communes membres de l'intercommunalité délibère.

Le conseil municipal approuve la répartition du FPIC 2019 avec une prise en charge par la communauté d'agglomération de la totalité du FPIC de chacune des communes membres, pour l'année 2019.

Information et conditions de recrutement d'un agent technique

Suite aux problèmes de santé rencontrés par l'agent technique, le conseil municipal décide, en accord avec le service des ressources humaines de la communauté d'agglomération, de recruter un nouvel agent. La fiche de poste sera actualisée, les candidatures seront reçues jusqu'au 30 septembre.

Espace multifonctions : point sur le déroulement des travaux et confirmation du type de tuiles

L'entreprise chargée du gros œuvre a repris les travaux après les vacances, un point ultérieur sera fait sur le phasage des interventions étanchéité et charpente-couverture.

Le conseil municipal choisit la tuile « Koramic nuagé » pour la toiture.

En ce qui concerne la subvention demandée à l'Etat au titre de la DETR, il conviendra de fournir un nouveau plan de financement.

Compte-rendu d'un entretien avec l'EPFL

Le directeur de l'Etablissement Public Foncier de l'Ain a rencontré le propriétaire de parcelles sises route de Confrançon afin d'étudier la possibilité de réaliser une réserve foncière destinée à l'habitat. Un contact doit être repris début septembre.

Compte-rendu d'un entretien avec le chef de corps du CPINI

Les chefs de corps des communes de POLLIAT, CONFRANCON et CURTAFOND se sont rencontrés à plusieurs reprises. Un groupe de travail est mis en place et des formations seront effectuées pour mise à niveau. Ils travaillent en parfaite harmonie pour la création d'un Centre d'Incendie et de Secours dans les meilleurs délais. La partie administrative sera gérée par la commune de POLLIAT. Celle-ci envisage la construction de nouveaux locaux techniques, les locaux actuels seront utilisés pour le CIS.

L'effectif actuel est de 8 sapeurs-pompiers à POLLIAT, 8 à CONFRANCON et 2 à CURTAFOND, soit un total de 18, pour un minimum de 24, d'où une obligation de recruter.

Un arrêté de fermeture du CPINI sera pris avec clause conservatoire du matériel, après réunion des sapeurs de CURTAFOND.

Le conseil municipal décide l'installation d'un défibillateur au terrain de sports et accepte le devis de l'entreprise DUMONT pour un montant approximatif de 1 500 €.

Droit de préemption urbain

Le conseil municipal est informé de la vente d'une propriété sise 970 route du Village et décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Questions diverses

Le conseil municipal :

- accepte le devis pour l'achat d'un souffleur pour un montant de 546 € TTC
- est informé du permis de construire :
 - refusé le 5 juillet 2019, redéposé le 11 juillet 2019 et accordé le 1^{er} août 2019 à Mr et Mme Florian DAGUIER pour la construction d'un garage et l'extension de leur maison d'habitation, 368 chemin de Cormassine
 - déposé le 26 juillet 2019 par Mr et Mme Max CORMARECHE pour la construction d'une maison d'habitation, route du Village
 - modificatif déposé le 1^{er} août 2019 et accordé le 29 août 2019 à Mr et Mme Jérôme VUONO pour la modification de la taille d'une ouverture sur un garage, 473 route du Village
- est informé de la déclaration préalable :
 - déposée le 19 juillet 2019 par Mme Marie-Laure BARBET pour la modification d'ouvertures sur une maison d'habitation, 1888 route de Polliat
 - déposée le 30 juillet 2019 par Mr Christophe JACQUILLET pour la création d'une fosse à lisier, 396 chemin de Beauvert
 - accordée le 4 juillet 2019 à Mr Arnauld THOUVENIN pour la modification d'ouvertures d'une maison d'habitation, 311 impasse de l'Etang Machard
 - accordée le 11 juillet 2019 à Mr Bastien BREVET et Melle Florence MATHRAY pour la modification d'ouvertures d'une maison d'habitation, 53 impasse de Poincet
- prend note que la prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mardi 8 octobre
- prend note que la commission « communication » se réunira le lundi 23 septembre à 20h30.